

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 01 MARS 2010

Le Conseil Municipal, convoqué en application de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Nicolas DUMONT, Maire, le lundi 1^{er} mars 2010 à 19 H 00 à l'Hôtel de Ville.

Etaient présents et formant la majorité les membres suivants :

Mesdames et Messieurs Nicolas DUMONT, Alain PONCHEL, Jean-Marie HEMERLE, Maurice BREART, Emilie CORNU-COULON, Elizabeth SACQUEPEE, Pascal MARSEILLE, Hélène MAISON, Norhouda RAHOUADJ, Christine LOUCHART, Pascal DEMARTHE, Chantal FREMOVICI, Hervé GOURLAIN, René DOBREMETS, Evelyne HAZARD, Florence CHRETIEN, Francis HENIQUE, Roselyne PECQUERY-JONQUET, Solange MARTIN, Odile FARCY, Matthieu DUCLERCQ, Marie-Line BOURGOIS, Benoît PIERRU, Thierry GARDIN-BACHELET, Stéphane DECAYEUX, Jean-Jacques LEULLIER, Michel BLONDIN, Geneviève NANY.

Avaient donné procuration :

Mesdames et Messieurs Marie MICHAUT à Alain PONCHEL, Jean-François COCQUET à Nicolas DUMONT, Bruno BONNET à Norhouda RAHOUADJ, Denis CADIX à Maurice BREART, Catherine DEVOLDERE à Stéphane DECAYEUX, Brigitte DUVANEL à Geneviève NANY, Francis HAMMEL à Michel BLONDIN.

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BLONDIN.

Le procès verbal de la séance du 3 février 2010 est adopté à l'unanimité.

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'ajout du point suivant : "Carte scolaire 2010-2011 – Motion".

M. Stéphane DECAYEUX est parti à 20 H 05 (avant le vote du point 3 "Carte scolaire 2010-2011 – Motion").

Conformément aux dispositions de l'article L.2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales et à la délibération du Conseil municipal du 3 avril 2008 lui accordant délégation dans les formes prévues à l'article précité, M. le Maire rend compte en fin de séance, des décisions listées dans la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

2010.011 - AMENAGEMENT DES GIRATOIRES DU PONT DE LA FEMME NUE ET DU PONT D'HOCQUET - CONVENTION VILLE / CONSEIL GENERAL

- AUTORISE M. le Maire, ou son représentant, à signer la convention technique et financière pour les aménagements de traverse d'agglomération et tous documents à intervenir dans le cadre de l'opération d'aménagement des carrefours dits "du pont de la femme nue" et "du pont d'Hocquet".

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

2010.012 - EXERCICE 2010 - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

- DEBAT sur les orientations générales du budget de l'exercice 2010, en application de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil municipal.

Le conseil prend acte

2010.013 - CARTE SCOLAIRE 2010-2011 – MOTION

La présentation de la future carte scolaire dans le département de la Somme a mis une nouvelle fois en évidence la politique qu'entend mener le gouvernement dans le domaine de l'éducation.

Des dizaines de classes fermeront en effet leurs portes lors de la prochaine rentrée scolaire et notre ville sera, elle aussi, de nouveau touchée.

Lors de la rentrée 2009, l'école élémentaire de Picardie avait déjà été victime d'une fermeture de classe. Pour la rentrée 2010, ce même établissement se trouve de nouveau confronté à une nouvelle fermeture malgré un effectif qui demeurera rigoureusement identique.

Alors que les efforts devraient plutôt se porter vers les établissements intégrés en zone urbaine sensible comme c'est le cas pour l'école Picardie, cette décision est malheureusement une décision purement comptable qui ne prend en compte ni l'intérêt de l'enfant, ni le quartier dans lequel il vit.

Dans le même quartier des Provinces, et à seulement quelques jours d'intervalle, le personnel enseignant du Collège de Ponthieu apprenait pour sa part que le montant de sa dotation horaire pour la rentrée 2010 serait en baisse de 56 heures poste, soit l'équivalent de plus de 3 emplois d'enseignant à temps plein.

De longue date, le personnel pédagogique s'est pourtant investi, notamment en direction des élèves en difficulté avec la mise en place de dispositifs et d'aide et de soutien. Avec la perte de ces 56 heures, c'est tout ce dispositif qui est mis à mal et qui s'en trouve grandement menacé.

Tout comme l'école de Picardie, cet établissement se situe en zone urbaine sensible et devrait donc bénéficier de moyens supplémentaires permettant aux équipes enseignantes d'effectuer leurs missions d'enseignement dans de bonnes conditions. Au lieu de cela, c'est tout le contraire qui se produit.

L'égalité des chances ne semble être aujourd'hui qu'une coquille vidée de son sens alors qu'en même temps, le gouvernement demande toujours plus aux enseignants en leur accordant toujours moins.

Nous ne pouvons nous résoudre à accepter de telles décisions sur Abbeville. En conséquence nous demandons à ce que celles-ci soient purement et simplement annulées car il s'agit avant tout de préserver un service public d'éducation capable d'assurer une véritable égalité des chances de réussite scolaire pour tous les enfants de notre pays et de notre ville.

Le conseil adopte à l'unanimité des membres présents cette délibération.

La séance est levée à 20 H 35.

Le Maire,

Nicolas DUMONT